

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Construction d'un nouvel équipement cinématographique Art et Essai - Attribution d'une subvention d'investissement à la Société Par Actions Simplifiée (SAS) Les 1001 Nuits

Monsieur Deseille, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La culture est un axe primordial des politiques publiques mises en œuvre par la Ville : les actions engagées ces dernières années en témoignent notamment dans différents domaines et en direction de tous les publics.

Le présent dossier qui vise à soutenir la construction d'un nouvel équipement cinématographique Art et Essai s'inscrit dans cette dynamique.

Le projet consiste en la réalisation de 4 salles de cinéma dédiées à l'Art et Essai pour une jauge de plus de 600 places et concourant à la création d'environ 6 emplois.

Il s'agit d'un projet innovant, inédit en France, car la configuration proposée s'inscrit dans le cadre d'un complexe cinématographique associant un cinéma généraliste et un cinéma Art et Essai.

D'un point de vue cinématographique, cette offre a été saluée par la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique (CNAC) qui a autorisé, par décision du 17 mars 2017 notifiée le 11 avril 2017, la création d'un établissement de spectacles cinématographique de 4 salles et 617 places.

En outre, ce projet a le mérite de reconfigurer l'offre Art et Essai sur le territoire de Dijon autour d'un seul opérateur afin de la renforcer culturellement. Le groupe CINEALPES s'étant engagé à fermer le cinéma DEVOSGE.

Par courrier en date du 29 avril 2019, la Société Par Actions Simplifiée Les 1001 Nuits a sollicité la Ville pour participer au financement de ce projet pour un montant de 400 000 € sur un coût total estimé pour la construction et l'aménagement du Cinéma Art et Essai à 4 160 000 € HT.

Considérant la possibilité offerte à une collectivité d'apporter une aide au cinéma Art et Essai en application notamment de l'article 7 de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 modifiée relative à l'action des collectivités territoriales en faveur de la lecture et des salles de spectacle cinématographique, dite "loi Sueur", repris à l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

et au vu de ce projet qui est de nature à renforcer l'offre culturelle par la mise en œuvre d'actions pédagogiques et d'animations en exploitant les aménagements originaux proposés (salle modulable, projection en terrasse, hall comprenant des espaces de convivialité, ...), la Ville souhaite soutenir la réalisation de ce cinéma Art et Essai de 4 salles à hauteur de 400 000 €.

Cette participation correspond à 10,4% de la dépense à engager selon le plan de financement suivant :

- Centre National du Cinéma : 700 000 € ;
- Ville de Dijon : 400 000 € ;
- Département de la Côte d'Or : 150 000 € ;
- Autofinancement : 760 000 € ;
- Emprunts : 2 150 000 €.

Le montant de cette subvention d'investissement de 400 000 € serait versé comme suit :

- 50% soit la somme 200 000 €, dès que la convention annexée au présent rapport sera devenue exécutoire ;
- 30 % soit la somme de 120 000 €, dès que la SAS les 1001 Nuits aura transmis, à la Direction des Finances, un certificat attestant de l'exécution de 50 % des travaux accompagné des justificatifs correspondants ;
- Le solde, qui s'élèvera au maximum à 80 000 €, dès que la SAS Les 1001 Nuits aura transmis, à la Direction des Finances, le décompte définitif des travaux accompagné des justificatifs correspondants et l'autorisation d'exercice et d'homologation délivrée par le Centre National de la Cinématographie. Dans l'hypothèse où l'assiette de la subvention (soit 4 160 000 € HT) ne serait pas atteinte, le montant de l'aide financière serait ajusté en conséquence à hauteur de 10,4 % du coût réel des travaux réalisés, et le montant du solde serait réduit à due concurrence.

L'attribution de cette subvention est détaillée dans la convention annexée au présent rapport précisant les obligations des deux parties et sera inscrite au budget.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant 400 000 € à la Société Par Actions Simplifiées Les 1001 Nuits, pour la construction et l'aménagement d'un cinéma Art et Essai de 4 salles ;
- 2 - autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à cette subvention avec la Société Par Actions Simplifiée Les 1001 Nuits et tous documents s'y rapportant ;
- 3 - imputer la dépense correspondante au budget général de la ville.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstention : 1

